

## **Programme d'affiliation Axonaut**

Le programme d'affiliation proposé par Digitica SAS (ci-après dénommée "Affilieur") permet à toute personne morale (ci-après dénommée "Affilié") qui utilise le logiciel Axonaut d'être Affiliée en affichant un lien sur lequel les contacts auront la possibilité de cliquer dans le but de devenir client. En contrepartie de cet apport de clients, l'Affilié sera rémunéré par l'Affilieur sous forme de commission de 300€. Ces modalités de rémunération sont définies ci-dessous.

### **Comment un client vous est-il attribué ?**

Sur votre espace PARTNER, vous disposez d'un lien (URL) à partager. Si un contact s'inscrit sur Axonaut via ce lien, il vous (l'Affilié) sera automatiquement rattaché et vous le verrez apparaître sur votre espace PARTNER.

Si ce n'est pas le cas et que vous ne voyez donc pas apparaître votre contact sur votre espace, il n'a pas utilisé votre lien. Vous pouvez alors nous (Digitica SAS) contacter par email ou par le chat en bas à droite de l'interface afin de nous donner toutes les informations nécessaires permettant de rattacher le contact à votre espace PARTNER : société, prénom, nom, email et date d'inscription du contact.

### **Comment fonctionne la rémunération ?**

300€ HT sont alloués à l'Affilié pour chaque client apporté via ce programme d'affiliation à l'Affilieur une fois que ce dernier (Digitica SAS) a encaissé les 300 premiers euros HT d'abonnement de ce client.

Exemple #1 :

- Le client paye 30€ tous les mois, vous (l'Affilié) pouvez nous facturer 300€ HT à partir du 10ème mois révolu.

Exemple #2 :

- Le client paye à l'année 323,88€, vous pouvez nous facturer 300€ HT à partir du 1er mois révolu.

Aucune commission ne sera due si le client a annulé son abonnement avant d'atteindre les 300€ HT encaissé par Axonaut.

Le montant de la rémunération peut être modifié à tout moment et sans préavis par Digitica SAS, et s'appliquera à toute inscription de client postérieure au changement.

Lorsque l'Affilié souhaite être payé, il doit établir une facture au nom de Digitica SAS avec toutes les mentions obligatoires indiquant clairement les noms du/des client(s) correspondant(s). Ce programme est donc réservé aux personnes morales ayant la capacité d'émettre des factures.

### **Quelle est la durée du programme? :**

Les présentes conditions peuvent être modifiées par Axonaut (DIGITICA SAS) sans préavis et sans communication autre que la mise à jour de ce document, du site internet et du portail d'affiliation Axonaut.

Si le contact est devenu client lors de l'acceptation des présentes conditions en vigueur depuis le 25/08/2020 et que la commission est due plusieurs mois plus tard (cas de l'exemple #1) alors que les conditions ont changé durant cette période, l'Affilié bénéficie des présentes conditions (application des conditions en vigueur au moment de l'inscription du client final).

### **Engagement de l'Affilié?**

L'Affilié s'engage à ne pas diffuser, afficher, distribuer, transmettre, publier, incorporer des liens renvoyant vers des informations, documents, textes, images, vidéos, de nature contrefaisant, diffamatoire, raciste ou antisémite ou de façon générale tout ce qui pourrait porter atteinte à un droit protégé ou pouvant associer l'Affilieur (la marque Axonaut, le site axonaut.com, la société Digitica SAS) à des propos hors la loi. L'Affilié s'engage à ne pas porter atteinte à la vie privée, harceler, menacer des tiers, télétransmettre des virus informatiques, gêner, restreindre ou empêcher une utilisation optimum des ressources informatiques de axonaut.com ou de tiers.

### **Droit applicable et tribunaux compétents?**

En cas de litige sur le présent programme, les parties s'engagent à tenter de trouver un accord amiable. Si elles ne parviennent pas à cet accord, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Toulouse. Les présentes conditions sont régies par le droit français.